

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, MARCHAND Charlène, INNOCENTI Maxime, PASSANANTE Jean-Philippe, COLLOMBON Danièle, BIAVA Patrick, NGUYEN Kim, TULLINI Daniel, FILLAT Eric

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ARTAUD Nathalie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.

ABSENTS NON REPRESENTES :

./.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour : l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2015.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité. (1 abstention : M. FILLAT Éric car lors de la précédente réunion, il n'était pas conseiller municipal).

M. le Maire sort de la salle.

DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

La présidence de l'Assemblée est prise par **M. FABRE Claude, 1er Adjoint**.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 5 contre), après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que M. **COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du budget 2014 et fixe les résultats de clôture comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
▪ Résultats 2013	- 391.038,07 €	+ 942.528,17 €
▪ Affectation 2013.....	+ 537.638,07 €	- 537.638,07 €
▪ Recettes 2014.....	+ 868.279,57 €	+ 5.501.221,47 €
▪ Dépenses 2014.....	- 1.367.131,18 €	- 5.077.784,92 €
	- 352.251,61 €	+ 828.326,65 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes.

DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – SERVICE POMPES FUNEBRES

La Présidence de l'Assemblée est prise par **M. FABRE Claude**, 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget du Service Pompes Funèbres de l'exercice 2014 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du budget du Service Pompes Funèbres 2014 et fixe les résultats comme suit :

- Investissement..... + 4.951,23 €
- Fonctionnement..... + 5.882,82 €

d'où un excédent global de clôture de 10.834,05 € à reporter sur le prochain budget 2015.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes.

DELIBERATION N° 10 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - EAU

La Présidence de l'Assemblée est prise par **M. FABRE Claude**, 1^{er} Adjoint. Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 5 contre), après s'être fait représenter le Budget de l'eau de l'exercice 2014 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du Budget de l'Eau 2014 et fixe les résultats comme suit :

- Investissement..... + 5.056,72 €
- Fonctionnement..... + 7.701,85 €

d'où un excédent global de clôture de **12.758,57 €** à reporter sur le prochain budget 2015.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes

M. le Maire revient dans la salle.

DELIBERATION N° 2 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente au Conseil municipal, les résultats de clôture du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2014 arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :
Résultat excédentaire de : **+ 828.326,65 €**
- Section d'investissement :
Solde déficitaire de : **- 352.251,61 €**

M. le Maire indique que, selon l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section d'investissement y compris restes à réaliser, doit être équilibré par l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement, si nécessaire.

	Recettes	Dépenses	Résultats
Investissements	1.405.917,64 €	1.758.169,25 €	- 352.251,61 €
Reste à réaliser 2014	210.950,00 €	222.200,00 €	- 11.250,00 €
		Total :	- 363.501,61 €

Le solde du résultat de fonctionnement est librement affecté par le Conseil municipal :

- soit en réserves en investissement
- soit reporté en section de fonctionnement.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (22 voix pour, 1 contre, 4 abstentions) :

- constate les résultats de l'exercice 2014 tels que présentés par M. le Maire,
- autorise l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au compte « 1068 – réserves, excédent de fonctionnement » pour un montant de 363.501,61 €.
- décide le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée « 002 – excédent de fonctionnement reporté » de 464.825,04 €.

DELIBERATION N° 3 : COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions), déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2015

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget Principal 2015 de la commune appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 1 contre, 4 abstentions), après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances - Arrête tant les recettes que les dépenses à la somme de : **8.095.000 €**

Pour la section de fonctionnement : **5.952.500 €**

Pour la section d'investissement : **2.142.500 €**

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

DELIBERATION N° 5 : TAXES DIRECTES 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des trois taxes directes locales, décide à la majorité (25 voix pour, 2 abstentions), de maintenir les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation..... 18,02 %
- Foncier bâti..... 33,36 %
- Foncier non bâti..... 144,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2015 est donc de 3.242.994 €.

DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS 2015

Les Présidents d'Association sortent un par un de la salle.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal les demandes de subvention faites par certaines associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'aider les associations dans leur fonctionnement, décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes :

- Pour leurs actions humanitaires ou sociales, à caractère local, régional ou même national :	
2 525 €	à l'Amicale du Personnel Communal Zacharien
500 €	au Comité Communal des Feux de Forêts
1 500 €	à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
300 €	au Cercle du 21 Septembre
300 €	à la Ligue contre le Cancer (section locale)
300 €	à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles
15 €	à l'Association Valentin Hauy
27 000 €	au Centre Communal d'Action Sociale
1 500 €	à l'Association « La Joie de Vivre »
51 €	à l'Association pour la Paix GRAIFF
150 €	à la Croix Rouge Française (canton de St-Maximin)
250 €	A l'Association « Party de cartes »
500 €	à l'Association pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
250 €	à ECLIPSE
200 €	au Secours Catholique
50 €	à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
60 €	à la Légion d'Honneur
400 €	à l'Espace Santé Jeunes
100 €	à la Délégation Téléthon Var
Pour leurs actions culturelles, locales et régionales :	
300 €	à l'Atelier des Arts
300 €	à l'Association « Jusqu'au Boutist »
Pour l'organisation des événements touristiques et culturels de la Commune :	
25 700 €	à l'Office du Tourisme et de la Culture
Pour ses actions de mémoire :	
1 000 €	à l'Association départementale du Var des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (section locale).
Pour leurs actions de protection du patrimoine et du maintien des traditions :	
2 000 €	à l'Association « Les Ecrevisses de l'Huveaune »
5 500 €	à la Société de Chasse Zacharienne
3 100 €	à l'Association les Jardiniers du Var
200 €	à l'Association de Ligue pour la Protection des oiseaux PACA.
Pour l'organisation des manifestations sportives officielles de leurs secteurs :	
400 €	à Perle d'Orient
500 €	à l'Association « VTT Ste-Baume »
5 500 €	au Club Auriol St-Zacharie de Handball (CAUZ)

28 000 €	à l'Etoile Sportive Zacharienne
600 €	à l'Association « la Foulée Zacharienne »
3 500 €	à l'Association « la Boule Zacharienne »
3 000 €	à l'Athlétic Club Zacharien
800 €	au Foyer Rural d'Education Populaire (FREP)
600 €	au Volley Club Zacharien
600 €	à l'Association Ecurie Automobile de Saint-Zacharie.
500 €	à l'Association sportive CLG Saint-Zacharie.
400 €	à Lugo Savate Boxe française
200 €	à ASDL (Association Sportive Détente et Loisirs)
Pour leurs actions de soutien éducatif et d'aide aux jeunes élèves de St-Zacharie	
3 360 €	à la Coopérative Scolaire Primaire
1 820 €	à la Coopérative Scolaire Maternelle
150 €	au Foyer CLG de Saint-Zacharie

Ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2015.

DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2014 – SERVICE POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 9 : BUDGET 2015 – POMPES FUNEBRES

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2015 du Service Pompes Funèbres, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, à l'unanimité, arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

25.986,68 € pour la section de fonctionnement ;
 6.513,32 € pour la section d'investissement.
32.500,00 €

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

DELIBERATION N° 11 : COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (23 voix pour, 4 abstentions), déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 12 : BUDGET 2015 - EAU

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2015 du Service Eau, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à la majorité (23 voix pour, 4 contre), arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

134.386,49 € pour la section de fonctionnement ;
124.113,51 € pour la section d'investissement.
258.500,00 €

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

DELIBERATION N° 13 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCE PAR LE SYMIELECVAR POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal que la commune a délibéré précédemment sur le principe d'adhésion au groupement de commandes monté par le SYMIELECVAR consécutivement à la suppression des Tarifs de Vente Régulés programmée pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarifs « jaune » et tarifs « vert ») le 31 décembre 2015.

La convention qui était jointe à la délibération prévoyait de lister tous les membres du groupement ce qui implique de la faire viser par chaque exécutif, soit plus de 50 collectivités. Cela représente une impossibilité technique forte et de nature à empêcher à pouvoir récupérer la convention de groupement avant le lancement de l'Appel Public à Concurrence pour l'Accord-Cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Saint-Zacharie au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et d'adopter la convention de groupement jointe à la présente.

DELIBERATION N° 14 : AIDE POUR VOYAGES LINGUISTIQUES ET AUTRES DES COLLEGIENS DU COLLEGE DES 16 FONTAINES

Le collège des 16 fontaines a saisi la commune pour obtenir une aide afin de réduire les frais incombant aux parents des élèves partant à Londres, à Florence et en Auvergne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer aux familles pour chaque voyage une aide équivalente à 15 % des frais à la charge des parents, soit un total de :

- 1.548,36 € pour le voyage à Londres (23 x 67,32 €).
- 693,12 € pour le séjour à Florence (19 x 36,48 €).
- 604,50 € pour le séjour en Auvergne (15 x 40,30 €).

Le montant sera directement attribué aux familles sur présentation d'un justificatif du collège. La dépense sera prévue au compte 6713 du Budget Primitif Communal 2015.

DELIBERATION N° 15 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général du Var pour l'opération suivante : Opération aménagement rue Raspail/place Ledru Rollin/Bd Palissy – Tranche 2 : Montant HT : 493.651 € (440.651 € travaux + 53.000 € réfection des fontaines) et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 16 : VENTE D'UNE PARCELLE IMPASSE DE L'ANCIENNE SCIERIE

M. HIDRI Sami et Mme GILLES Christel souhaitent acheter à la commune une partie de la parcelle A2719 mitoyenne de leurs propriétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente de la partie de la parcelle A2719 intéressant M. HIDRI et Mme GILLES à 100 € le m².
- Autorise M. le Maire à signer l'acte nécessaire à cette vente.

Les frais afférents à cette vente sont à la charge des futurs acquéreurs.

